

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 34 (1908)
Heft: 19

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

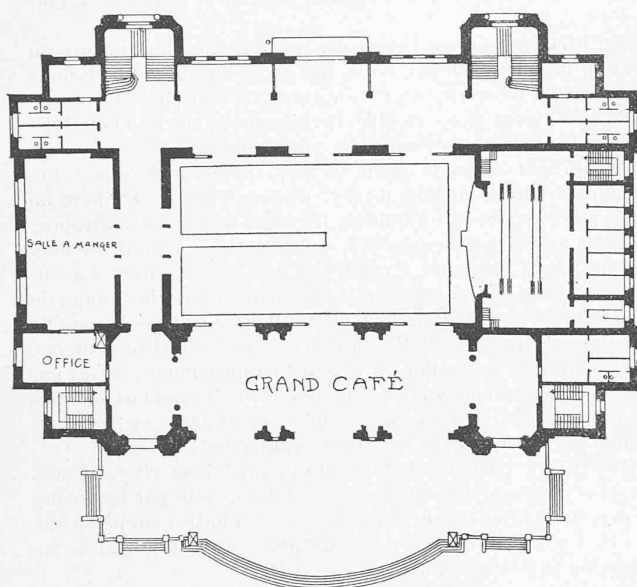
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

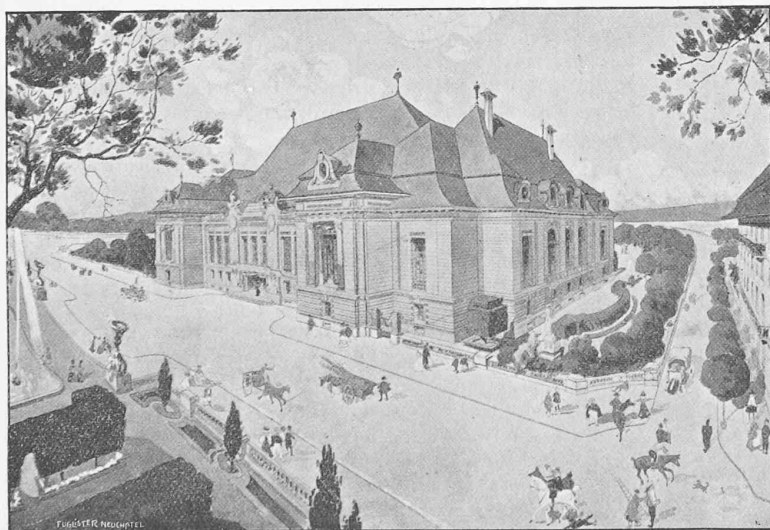
Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR UNE SALLE DE RÉUNIONS, A NEUCHÂTEL



Plan du rez-de-chaussée.



Perspective.

(Emplacement au choix des concurrents).

3^{me} prix : projet « Triangle noir dans un cercle », de MM. Broillet et Wulleff, architectes, à Fribourg.

Concours pour le Monument de la Réformation, à Genève¹.

L'association du Monument de la Réformation, à Genève, a décerné les prix suivants pour les projets primés :

1^{er} prix, Fr. 40.000. MM. Monod et Laverrière, architectes, à Lausanne; Taillens et Dubois, architectes, à Lausanne; Raymond, sculpteur, à Paris.

2^e prix, Fr. 6000. MM. H.-P. Nénot, architecte, à Paris; Paul Landowsky, sculpteur, à Paris; Henri Bouchard, sculpteur, à Paris.

¹ Voir n^o du 10 juin 1908, p. 132.

3^e prix *ex-æquo*, Fr. 2000. MM. Guido Bianconi, sculpteur, à Turin; Paul Becher, sculpteur, à Berlin; Edmond Fatio, architecte, à Genève, avec le concours de Adolphe Thiers, architecte, à Paris, et A. Seysses, sculpteur, à Paris; Horvai Janos, sculpteur, à Budapest; Charles Plumet, architecte, à Cirey, France; de Niederhausern-Rodo, sculpteur, à Berne; P. Heurter, architecte, à Paris; F. Sicard, sculpteur, à Paris; Jean Fiault, architecte, à Paris; André Vermare, sculpteur, à Paris.

Législation fédérale sur les forces hydrauliques¹.

En 1906 a été remise au Conseil fédéral une *demande d'initiative*, revêtue de 95 290 signatures valables, tendant à introduire dans la constitution fédérale un nouvel article attribuant à la Confédération la législation sur l'utilisation des forces hydrauliques, ainsi que sur le transport et la distribution de l'énergie provenant de forces hydrauliques.

Cette demande a été, conformément aux dispositions légales, soumise à l'examen de l'Assemblée fédérale.

Celle-ci a pris, le 26 juin 1907, un arrêté tendant à l'adjonction de l'article suivant à la constitution fédérale du 29 mai 1874 :

Art. 24 bis.

L'utilisation des forces hydrauliques est placée sous la haute surveillance de la Confédération.

La législation fédérale édictera les dispositions générales nécessaires pour sauvegarder l'intérêt public et pour assurer l'utilisation rationnelle des forces hydrauliques. Ces dispositions tiendront compte, dans la mesure du possible, des intérêts de la navigation intérieure.

Sous réserve de ces dispositions, il appartient aux cantons de régler l'utilisation des forces hydrauliques.

Cependant, lorsqu'une section de cours d'eau dont l'utilisation est revendiquée pour créer une force hydraulique relève de la souveraineté de plusieurs cantons et qu'une entente entre ces cantons touchant une concession commune n'a pu intervenir, il appartient à la Confédération d'octroyer la concession. Il lui appartient également de le faire, après avoir entendu les cantons intéressés, lorsqu'il s'agit de cours d'eau formant la frontière du pays.

Les droits et redevances à payer pour l'utilisation des forces hydrauliques appartiennent aux cantons ou aux ayants droit selon la législation cantonale.

La Confédération fixe, après avoir entendu les cantons intéressés et en tenant équitablement compte de leur législation, les droits et redevances dus pour les concessions qu'il lui appartient d'octroyer. Les cantons déterminent, dans les limites à fixer par la législation fédérale, les droits et redevances à payer pour les autres concessions.

La dérivation, à l'étranger, d'énergie produite par la force hydraulique ne pourra s'effectuer qu'avec l'autorisation de la Confédération.

Dès l'entrée en vigueur du présent article, la future législation fédérale sera réservée dans toutes les nouvelles concessions hydrauliques.

¹ Voir *Bulletin technique* 1907, page 128.

La Confédération a le droit d'édicter des dispositions législatives sur le transport et la distribution de l'énergie électrique.

Le présent article constitutionnel sera soumis à la votation du peuple suisse et des cantons, même si la demande d'initiative est retirée.



Depuis lors, le comité d'initiative a retiré sa proposition en faveur du contre-projet de l'Assemblée fédérale.

La votation du 25 octobre 1908 doit donc porter sur ce dernier projet seulement.

L'Assemblée fédérale propose, appuyée par le comité d'initiative, de l'adopter.

NÉCROLOGIE

† Armand Pillichody.

Nous venons, bien en retard, présenter aux lecteurs du *Bulletin Technique* un article nécrologique sur notre ami et collègue *Armand Pillichody*, ingénieur, décédé à Nyon le 16 septembre écoulé.

Il nous a fallu réunir des données, qu'il n'a pas été facile d'obtenir aussi rapidement que nous l'aurions désiré.

Armand Pillichody, né à Yverdon le 27 avril 1826, appartenait à une famille dès longtemps et avantageusement connue dans le canton de Vaud.

A Yverdon il fréquenta le collège et l'école moyenne de cette ville, puis fut envoyé par ses parents, en 1844, en apprentissage de pharmacie à Francfort s. M. Mais il se sentait attiré vers les études mécaniques et rentra en Suisse à la fin de 1845, suivit des cours particuliers de mathématiques tant à Vevey qu'à Neuchâtel et au bout de deux ans il entra, en 1847, à l'École centrale des arts et manufactures de Paris. Il en sortit en 1850 avec le 2^{me} diplôme d'ingénieur-mécanicien.

Sa carrière fut longue et laborieuse; il changea assez souvent de position, ce qui ne fut pas toujours à son avantage. Il était doué d'un esprit inventif et fort actif, qui le portait à vouloir mieux. Mais partout où il fut, soit comme jeune homme employé dans des positions secondaires, soit plus tard, lorsqu'il devint chef et entrepreneur de travaux importants, il reçut les meilleurs témoignages relativement à son travail, à sa probité absolue dans les affaires, de même qu'en ce qui concernait son amabilité et sa bonté envers ceux qui ont été sous ses ordres. Il était en toutes choses actif et modeste, autant que capable.

Indiquons maintenant les positions qu'il a occupées et les travaux qu'il a exécutés, puisqu'il nous a été donné d'en trouver une liste complète, faite par Pillichody lui-même.

Dès sa sortie de l'École, de 1850 à 1853, il fut occupé chez M. Dambricourt, à St-Omer, pour les études et la construction d'une papeterie, construction de bâtiments avec fondations difficiles, moteurs hydrauliques et machines à vapeur.

Pendant l'année 1853 il est chef de section à la construction d'une ligne de chemin de fer de St-Quentin à Cateau.

De 1854 à 1857 il est sous-directeur aux ateliers de construction de la maison Dietrich & Cie, à Reichshoffen, où il se rompit à la connaissance du matériel de chemin de fer.

De 1858 à 1859 nous le voyons associé-fondateur de la maison Colas & Pillichody, fabrique de roues de voitures, à Courbevoie. Il inventa alors pour cette spécialité des machines qui sont encore actuellement en usage.

De 1860 à 1863 ingénieur civil à Paris et à Tours, avec occupation spéciale au matériel roulant pour entrepreneurs. Ce fut alors qu'il inventa les coulisses à bascule, soit *berces*, employées encore maintenant pour vider les wagons de terrassement.

De 1863 à 1866 chef de service de l'entreprise Bridet, chemin de fer de Roanne à Lyon. Construction de souterrains et ouvrages d'art nombreux.

De 1866 à 1867 entrepreneur de bâtiments pour des manufactures.

De 1867 à 1870 associé gérant, chargé de l'exécution d'un lot des travaux de la dérivation des eaux de la Vanne et de leur amenée à Paris.

En 1871 entrepreneur, avec M. Ott, à Berne, des travaux du pont en fer sur le Rhône, entre Bex et St-Maurice. Fondations de culées au moyen de l'air comprimé. Ce pont, qui était à une seule voie, vient d'être doublé dernièrement sur le même type et avec les mêmes méthodes de construction.

De 1872 au commencement de 1874, directeur de la fabrique pour matériel de chemin de fer, établie à Berne. L'affaire ne tarda pas à devoir être liquidée, il y avait trop de concurrence.

De mars 1874 à février 1878, entrepreneur général du chemin de fer de Lausanne à Ouchy et des Eaux de Bret. Canalisation d'eau de 18 kilomètres de longueur et pour le chemin de fer des tunnels fort difficiles sous Montbenon et sous la gare de la Suisse occidentale. Cette entreprise, qu'il a fort bien menée et exécutée d'une manière tout à fait irréprochable, ne fut pas heureuse pour lui au point de vue financier. Il avait fait, en optimiste qu'il était, des prix trop bas en se basant sur des devis établis par un ingénieur, optimiste également.

De 1878 à 1884 il est de nouveau ingénieur civil à Paris. Pendant cette période de six ans il fut consulté par beaucoup de sociétés financières et industrielles, entr'autres par la Société de l'entreprise du tunnel de St-Gothard, ainsi que par la Société des forges de Vallorbe.

De 1884 à juin 1887 il est directeur de la Compagnie nationale de travaux publics, à Paris, puis, de 1887 à fin 1888, administrateur et directeur de la succursale de Paris de la Société internationale du fil hélicoïdal, dont le siège était à Bruxelles; puis, jusqu'à fin de 1890, il est chargé de différentes expertises fort importantes.

De 1891 à fin 1892 il est régisseur de l'entreprise du Chemin de fer d'Aix-les-Bains au Revard, où il eut à faire face à des travaux difficiles et importants.

Partout où il travailla il reçut de bons certificats et témoignages des compagnies et administrations pour lesquelles il exécutait des travaux. Il fut admis au nombre des entrepreneurs du P.-L.-M. et de l'Est français. Il fut aussi désigné par la Suisse comme membre du jury de l'exposition universelle de Vienne.

De 1893 à 1897 on le trouve occupé de différents travaux, entr'autres à la briqueterie d'Yverdon.

Enfin, de 1898 à 1902, soit pendant cinq ans, il est dans les bureaux de M. S. de Mollins, ingénieur, à Lausanne, où il occupe un poste plutôt secondaire, mais où il fut, dit M. de Mollins, toujours très dévoué à son service.

Ainsi se termina cette longue carrière de travaux et M. Pillichody se retira, en 1903, à Yverdon où il vécut avec des parents à lui, et dès 1905 il se fixa à Nyon, chez son fils, qui était devenu directeur d'une fabrique dans cette localité.

Il s'éteignit paisiblement le 16 septembre 1908.

Quelle longue carrière de travailleur, dès 1850 à 1902, et quelle belle carrière, puisque Pillichody, qui n'a pas fait de brillantes affaires pour lui-même, a laissé derrière lui des inventions qui sont encore appliquées, mais, ce qui est mieux encore, et comme nous l'avons dit en commençant cet article, le souvenir d'un homme bon entre tous, loyal et travailleur, entouré de l'affection et du respect de tous ceux qui eurent la chance de le connaître et qui furent en relation avec lui d'une manière un peu suivie.

Encore pendant les dernières années de sa vie, alors que l'âge avait diminué ses facultés de travail, et il le sentait, il était bon à rencontrer. Jamais un mot d'amertume en parlant des difficultés nombreuses qu'il avait rencontrées dans sa longue carrière. Si modeste il se laissait oublier et oubliait lui-même.

Nous sommes certains que tous ceux qui l'ont connu se joindront à nous pour donner ce témoignage affectueux à celui qui vient de disparaître.

Lausanne, le 3 octobre 1908.

J.-J. LOCHMANN.